



CENTRE FEDERAL HANDISPORT



Accompagner les jeunes talents
vers la réussite

Dossier d'informations mis à jour le 05/01/2021

Le mot de la Présidente



Je suis extrêmement fière d'ouvrir cette présentation de notre Centre Fédéral Handisport de Talence, qui est une véritable communauté sportive tournée vers la performance, la solidarité et l'épanouissement.

Il représente pleinement la diversité, le dynamisme et surtout les valeurs de notre mouvement à travers la trentaine de jeunes sportifs qui ont décidé de façonner leur parcours sportif, avec nous, avec nos experts. Bien plus que cela, c'est leur avenir, d'homme et de femme, qui va s'enrichir grâce à leur expérience au sein du Centre, et que nous vous invitons à accompagner, soutenir et partager.

Ce collectif, qui brille avec enthousiasme déjà lors des compétitions, s'est construit depuis 2011 grâce à une équipe d'experts handisport, d'entraîneurs, de préparateurs physiques, de médecins, de kinés, d'acteurs pédagogiques, tous passionnés, mais aussi avec le soutien de partenaires, essentiels au développement de la structure.

Aujourd'hui, ces talents de demain en basket fauteuil, tennis de table, athlétisme ou encore natation concrétisent leur histoire, grâce au Centre fédéral handisport, sur le chemin qui les mène à Paris 2024 et vers un parcours de vie plus intense, grâce au sport et à ses bienfaits.

Guislaine Westelynck
Présidente de la Fédération Française Handisport

Une structure fédérale ressource au service de la formation des jeunes

Qui sommes-nous ?

Le Centre Fédéral Handisport (CFH) est une structure d'entraînement, sous l'égide de la Fédération Française Handisport (FFH). Elle propose des conditions d'accueil optimales et un suivi personnalisé pour accompagner chaque jeune vers la réussite d'un triple projet sportif, scolaire et éducatif. Le CFH regroupe quatre Pôles France Relève de la FFH (basket-fauteuil, athlétisme, natation, tennis de table).

Pour qui ?

Le CFH reçoit chaque saison sportive des jeunes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, âgés de 13 à 21 ans et inscrits dans une pratique régulière et compétitive du basket-fauteuil ou de l'athlétisme handisport ou de la natation handisport ou du tennis de table handisport.

Où ?

La structure est hébergée au sein du CREPS de Bordeaux, à Talence. Les entraînements se déroulent dans l'enceinte du CREPS ou à proximité sur les collectivités et clubs partenaires (-10 minutes).

Nos objectifs



- **Améliorer et optimiser les conditions de l'entraînement quotidien,**
- **Accompagner les sportifs vers leur plus haut-niveau de performance et potentiellement vers les équipes de France A et/ou espoirs,**
- **Favoriser la construction du triple projet : sportif, scolaire et éducatif.**

Pour répondre à ce triple projet ambitieux, le CFH dispose d'une équipe pluridisciplinaire (entraîneurs, kinésithérapeutes, médecins, préparateurs physiques, etc.) et de l'appui des équipes pédagogiques, médicales et sportives du CREPS de Bordeaux.

Chaque acteur vise à ce que chaque jeune puisse réaliser les performances sportives à la hauteur de son potentiel, tout en garantissant la poursuite d'une formation et/ou d'une insertion professionnelle correspondant à ses capacités et aspirations.

L'équipe pluridisciplinaire du Centre Fédéral

Au service de la mission Performance de la FFH et des Commissions Sportives

Sous les directives de la Présidente du CFH :
Patricia VIGNAU



Coordonnateur : Bastien DROBNIOWSKI

Commission sportive	Commission médicale	Commission socio-éducative
<p>Entraîneur Pôle natation : Aurélie TASSEL</p> <p>Entraîneurs Pôle athlétisme : Jean-Baptiste SOUCHE, Éric VAUVERT (adjoint) et Serge ROBERT (fauteuils)</p> <p>Entraîneurs Pôle basket-fauteuil : Antony JOUBERT et Chloé NICOLAS (adjointe)</p> <p>Entraîneurs Pôle tennis de table : Benoit FROMENT et Florian RAILLARD (adjoint)</p> <p>Préparateur physique : Éric VAUVERT</p> <p>Et avec le soutien du Département Haut-Niveau du CREPS (préparation physique, préparation mentale, analyse vidéo, recherche scientifique appliquée aux sports)</p>	<p>Médecin Physique et de Réadaptation : Emmanuelle CUGY</p> <p>Kinésithérapeutes : Brice DEVENYNS, Manon CAMBOULIVES, Sébastien LAUMOND</p> <p>Et avec le soutien du Service Médical et d'Évaluation du CREPS (consultation médicale, diététique, réathlétisation, suivi psychologique, surveillance médicale réglementaire, etc.)</p>	<p>Equipe pédagogique du CREPS : Barbara BONNAUDIN Sandrine BONNEFOND Et les équipes pédagogiques des établissements scolaires et les enseignants spécialisés</p> <p>Responsable de l'internat CREPS : Delphine PICQ</p> <p>Recherche de stage professionnel : Karima MEDJEDED</p> <p>Tutorat et accompagnement financier des familles : Angelik FILIPPA</p> <p>Et avec le soutien des structures spécialisées (IEM, institut déficient visuel, etc.)</p>

Le projet sportif



Volume hebdomadaire sur-mesure

8h à 12h

L'entraînement sportif

Le volume d'entraînement et les intensités sont progressives au cours des années de formation au CFH. Le volume hebdomadaire d'entraînement oscille selon plusieurs paramètres : Filière de formation, niveau scolaire et potentiel sportif.

2h à 6h

La préparation physique

Le volume hebdomadaire d'entraînement oscille selon le sport, la formation scolaire et l'âge du sportif. Les séances encadrées sont encadrées par un préparateur physique : prévention des blessures, réathlétisation, préparation physique générale et spécifique.

1h à 2h

Les champs complémentaires de l'entraînement

Uniquement les sportifs à fort potentiel, profil « Relève » : Préparation mentale, recherche scientifique appliquée au sport

La semaine type d'entraînement

Tous les créneaux en **orange** sont obligatoires (1h30 à 3h selon les journées), peu importe la filière de formation et le niveau scolaire. Les créneaux en **bleu** sont également obligatoires. Seuls certains sportifs scolarisés sur des formations professionnelles, au sein d'établissements scolaires non conventionnés avec le CREPS peuvent être dispensés. Les créneaux en **vert** sont accessibles pour les sportifs scolarisés sur une formation généraliste, technologique ou universitaire, au sein d'un établissement scolaire conventionné avec le CREPS.

La semaine d'entraînement est ajustable selon le sport et le potentiel du sportif.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matinée (entre 10h et 12h)	Séance individuelle ou Entrainement	Préparation physique Ou Entrainement	Séance individuelle ou Entrainement	Préparation physique Ou Entrainement	Séance individuelle ou Entrainement	Entrainement
Après-midi (entre 15h et 18h)			Entrainement			Match ou compétition selon le week-end
Soirée (entre 16h à 21h30)	Entrainement	Entrainement		Entrainement	Entrainement	

Déroulement de la saison sportive



Les entraînements débutent début septembre, après le séminaire de rentrée du CREPS et se terminent début juillet.

Lors de chaque vacances scolaires, le CFH exige la continuité d'une semaine d'entraînement, soit sur les stages proposés par les Commissions sportives qui sont prioritaires (sur sélection), soit sur les stages CFH ou auprès des clubs.

Les déplacements sur les compétitions nationales sont assurés par l'équipe du CFH. A l'exception du basket, une participation financière est demandée auprès des clubs (dans une limite de 500 euros) pour couvrir les frais logistiques (hébergement, restauration, transport). Les sportifs participent aux compétitions sous les couleurs de leur club. Le Centre Fédéral n'est qu'une structure d'entraînement.

La participation aux compétitions internationales est à la discrétion des Commissions sportives, en concertation avec le CFH, selon le potentiel sportif de chaque jeune.

Le projet de formation

Le CREPS de Bordeaux et le Centre Fédéral travaillent en étroite relation avec des établissements scolaires de proximité. Les aménagements scolaires sur les formations généralistes, technologiques, professionnelles et universitaires (et sur les établissements scolaires conventionnés) permettent de garantir un entraînement quotidien ou bi-quotidien.

Pour les collégiens et lycéens	Pour les étudiants	
<p>Etablissements scolaires conventionnés :</p> <p>Collège et Lycée Victor Louis de Talence (à 500m du CREPS)</p> <p>Lycée polyvalent Alfred Kastler de Talence (à côté du CREPS)</p> <p>Etablissements scolaires non conventionnés accessibles (pour certaines formations professionnelles) :</p> <p>Lycée Saint-Vincent de Paul à Bordeaux (à 25min du CREPS en tramway)</p> <p>Lycée Philadelphie de Gerde à Pessac (à 20min du CREPS en tramway)</p> <p>Lycée Marcel Dassault à Mérignac (accessible en taxi)</p>	<p>Les formations universitaires</p> <p>Du Campus de Montaigne-Montesquieu (Pessac) : https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Campus/Campus-Montaigne-Montesquieu</p> <p>Faculté de droit et science politique ; faculté d'économie, gestion et AES ; faculté des STAPS ; CPBx (Cycle préparatoire à 9 écoles d'ingénieurs)</p> <p>Du Campus de Peixotto (Talence) : https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Campus/Campus-Peixotto</p> <p>Formations scientifiques et technologiques (physique, chimie, mathématique, informatique, etc). Regroupe de nombreuses écoles et laboratoires de recherche.</p> <p>Du Campus Bordes (Talence) : https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Campus/Campus-Bordes</p> <p>Formations liées aux Sciences biologiques, les Sciences de la Terre et de l'Environnement et Sciences de l'Univers. On y retrouve plusieurs écoles d'ingénieurs, des laboratoires en lien avec le CNRS, l'Institut d'Optique et l'ISTAB</p>	<p>Les formations BTS</p> <p>De préférence sur le secteur Talence/Pessac (proximité CREPS) et sous réserve du conventionnement avec l'établissement scolaire et moyen de déplacement du sportif.</p> <p>Listes des BTS à Talence : https://www.orientation.com/diplomes/diplome-bts/ville-talence</p> <p>Liste des BTS à Pessac : https://www.orientation.com/diplomes/diplome-bts/ville-pessac</p>

Précisions liées à la formation académique

Pour les formations sur les établissements non conventionnés : Le CFH se laisse la possibilité d'accepter des sportifs prétendant à une formation non conventionnée avec le CREPS. Des aménagements seront étudiés, au cas par cas, selon les rythmes d'entraînement. Néanmoins, la proximité de l'établissement scolaire avec le CREPS sera un facteur déterminant dans la réussite du double projet.

Pour les lycéens : La répartition des élèves dans les lycées se décide en commission mixte "LYCEES / CREPS". Elle se fait en fonction du lieu d'internat, des filières demandées et des capacités d'accueil correspondantes. Dans le cadre de ce partenariat et du double projet scolaire et sportif, les familles n'ont pas la possibilité de choisir le lycée d'affectation. Les sportifs sont également susceptibles de changer d'établissement au cours de leur parcours au CREPS.

Pour les IUT : Les DUT, plus sélectifs que les universités, ne disposent que de très peu de places pour les SHN. L'accès à certaines formations nécessitent un très bon dossier scolaire, notamment pour celles disposant d'un volume horaire hebdomadaire important. Là encore, la proximité avec le CREPS sera un facteur déterminant. Les formations dispensées sur le campus Bordeaux-Bastide sont difficilement compatibles avec le projet sportif du CFH. Liste des formations ci-contre : <https://www.iut.u-bordeaux.fr/general/les-but-2/les-specialites/>

Pour les universitaires : Les universités de Bordeaux disposent d'un service PHASE. Il s'agit d'une structure d'accueil et d'accompagnement personnalisé permettant de concilier une formation dispensée à l'université avec une activité extra universitaire intense.

Conditions de maintien des aménagement horaires : Les aménagements horaires et/ou autorisations d'absences, négociés au cas par cas pour garantir l'équilibre du projet scolaire et sportif, peuvent être suspendus si l'engagement du sportif est jugé insuffisant. Le rattrapage et la mise à jour des cours doivent obligatoirement être assurés par le sportif, en lien avec les enseignants et le service de la formation du sportif du CREPS.

Le projet éducatif

En parallèle des objectifs sportifs et de la poursuite d'une formation adaptée, le Centre Fédéral affiche trois objectifs dans le projet du jeune :

- Le développement de l'autonomie ;
- Le développement des compétences transversales ;
- La construction du projet de vie.

Comment ?

Avec des temps d'informations pour affiner le projet professionnel, de la formation « Media Training » pour sensibiliser à l'utilisation des réseaux sociaux et la perception de l'image du SHN, apprentissage de la gestion et l'entretien du fauteuil, mobilisation d'auxiliaires de vie selon les besoins des jeunes.

Accompagnement progressif vers l'autonomie : la gestion de l'hébergement

- Internat du CREPS pour les mineurs ;
- Chambres universitaires avec le CROUS pour les universitaires, appartement extérieur ou structures spécialisées pour les majeurs.

Selon les cas, un hébergement à l'extérieur du CREPS pour le sportif mineur peut être envisagé.

Le CFH a développé des relations partenariales avec des structures spécialisées locales (IEM, institut DV notamment) pour favoriser le développement de l'autonomie et un accompagnement « accéléré » pour l'apprentissage des tâches du quotidien.

Les conditions d'accès et de maintien



Conditions d'accès : Toutes les conditions sont précisées dans les chemins de sélection du CFH.

Prérequis pour la détection :

- Détection sur la filière jeune : sélection à minima à un stage Jeune à Potentiel National.
- Et/ou détection sur la filière compétitive : ayant participé à un championnat de France en catégorie jeunes ou un meeting identifié sur le circuit national handisport (athlétisme).
- Pour les sports chronométriques : avoir marqué un nombre de points supérieur à zéro à la table de cotation dans, a minima, l'une des épreuves du programme proposées par sa classification.

Présence obligatoire aux journées annuelles de détection du CFH.

Conditions de maintien : les **résultats**, **l'engagement** dans l'entraînement et les **progrès** sont les principaux critères pris en compte pour l'évaluation du sportif. L'expérience de l'équipe pluridisciplinaire permet de décider chaque année du maintien ou non dans la structure.

Le **respect du règlement intérieur** du pôle fixant les engagements du sportif visant la réalisation du triple projet est une condition incontournable.

Les conditions financières pour les familles



	Interne CREPS	Externe	Partenaire entraînement
Coût mensuel Pour la saison 2020/2021 (10 mensualités)	500 €	130 €	40 €
Prestations associées	Pension complète au CREPS de Bordeaux ; Accompagnement sportif, scolaire, éducatif des équipes pluridisciplinaires CFH et CREPS ; Suivi médical et paramédical ; Prise en charge lors des compétitions nationales et internationales (selon statut ministériel)	Accompagnement sportif, scolaire, éducatif des équipes pluridisciplinaires CFH et CREPS ; Suivi médical et paramédical ; Prise en charge lors des compétitions nationales et internationales (selon statut ministériel)	Accès aux entraînements du Pôle France Relève ; Possibilité d'être convié sur les stages CFH.

Selon la situation familiale et les ressources perçues, une pension aménagée peut-être envisagée.
Toutes les conditions d'éligibilité sont précisées dans le dossier d'inscription.



Pour plus d'informations :

Bastien DROBNIIEWSKI
Coordonnateur du Centre Fédéral Handisport

b.drobniewski@handisport.org

06 98 46 55 34